

Profil d'accessibilité et comportements de mobilité

Cette partie est composée de fiches qui vous aideront à réaliser le diagnostic préalable à l'établissement d'un plan d'action, tel que décrit dans le *Guide pour réaliser un plan de déplacements scolaires*.

Vous y trouverez d'abord une partie avec des questionnaires pour réaliser le profil d'accessibilité. Celui-ci reprend les aspects liés à l'école elle-même (taille, infrastructure et organisation) et à son environnement au sens large (concentration démographique, distances, offre locale de transports publics, voies d'accès, intensité de circulation, sécurité, etc.).

La série sur les comportements de mobilité comporte des exemples de questionnaires d'enquête pour l'analyse des modes de déplacement actuellement utilisés par les élèves, les parents et les professeurs.

Fiche *Profil d'accessibilité*

Profil d'accessibilité 1 : questionnaire pour l'analyse des environs de l'école

Profil d'accessibilité 2 : questionnaire pour l'analyse des trajets domicile-école

Fiche *Comportements de mobilité*

Comportements de mobilité 1 : enquête simplifiée

Comportements de mobilité 2 : exemple d'enquête – Partie 1

Comportements de mobilité 3 : exemple d'enquête – Partie 2

Questionnaire pour l'analyse des environs de l'école

Piétons

Quelles sont les traversées dangereuses ? Pourquoi le sont-elles ?
 Quel est l'état des trottoirs ? Sont-ils partout confortables et suffisamment larges ? Quelle est la qualité du revêtement ?
 Y a-t-il une présence de la police ou de surveillants habilités ? Sont-ils bien situés et efficaces ?
 Y a-t-il déjà des rangs à pied organisés ?

Vélo (ou cyclomoteur à partir de 16 ans)

Quelle est la qualité des pistes cyclables et/ou des trajets empruntés par les cyclistes ?
 Y a-t-il des traversées dangereuses ? Pourquoi le sont-elles ?
 Y a-t-il des râteliers ? Pour combien de vélos ? Quelle en est la qualité (protection contre les intempéries, le vandalisme, risque de dommages aux vélos causés par le support, ...) ? Sont-ils bien situés ?
 Y a-t-il un endroit réservé aux cyclomoteurs ? Pour combien de cyclomoteurs ?
 Quelle en est la qualité (protection contre les intempéries, le vandalisme, risque de dommages aux scooters causés par le support, ...) ? Sont-ils bien situés ?
 Y a-t-il déjà des rangs à vélo organisés ?

Transports en commun

Où se situent les arrêts de bus ou de tram aux environs de l'école (sur plan) ?
 Leur emplacement est-il idéal par rapport à l'accès à l'école ? Pourquoi ?
 Les trottoirs sont-ils assez larges aux arrêts ?
 Y a-t-il des attroupements aux arrêts ?
 Constate-t-on des problèmes de petite criminalité aux arrêts ?

Transports scolaires

Où se situent les arrêts du bus scolaire ?
 Les arrêts sont-ils intégrés dans l'étude de l'aménagement des abords des écoles ?
 Le débarquement des enfants se fait-il dans de bonnes conditions de sécurité ? Pourquoi ?

Automobilistes

Quelles sont les vitesses maximales autorisées aux environs immédiats de l'école ?
 Ces vitesses sont-elles respectées ?
 Y a-t-il des problèmes d'insécurité liés aux parkings et au stationnement ?
 Lesquels ?
 Où sont situés tous les parkings disponibles (y compris suite à accord avec superette) et combien de places possèdent-ils ? Quel est leur taux d'occupation aux heures d'entrée et de sortie des classes ?
 Existe-t-il des parkings susceptibles de désengorger l'entrée de l'école ?
 Quelles sont les heures durant lesquelles les embouteillages ont lieu ?

Visibilité de l'école et signalisation

Quels sont tous les éléments signalant la présence d'une école pour les automobilistes de passage ?

- Panneaux de signalisation, symboles sur la chaussée
- Mobilier urbain (barres, potelets, ...)
- Visibilité de la façade (peinture, dessins)
- Chicanes, ralentisseurs, ...

Questionnaire pour l'analyse des trajets domicile-école

Piétons	<p>Y a-t-il des traversées dangereuses ? Pourquoi ? (Tenter d'objectiver par des mesures et des photos.)</p> <p>Quel est l'état des trottoirs ?</p> <p>Comment la sécurité au sens large (sécurité routière et sécurité liée aux risques d'agressions, ...) est-elle perçue par les élèves et les parents sur le trajet ?</p> <p>Existe-t-il des itinéraires « bis » ? Quelle en est la qualité (sécurité, infrastructure, ...) ?</p>
Vélo (ou cyclomoteur à partir de 16 ans)	<p>Y a-t-il des traversées dangereuses ? Pourquoi ? (Tenter d'objectiver par des mesures et des photos.)</p> <p>Comment la sécurité au sens large (sécurité routière et sécurité liée aux risques d'agressions, ...) est-elle perçue par les élèves et les parents sur le trajet ?</p> <p>Existe-t-il des itinéraires « bis » ? Quelle en est la qualité (sécurité, infrastructure, ...) ?</p> <p>S'il y a une piste cyclable, quelle en est la qualité ?</p>
Transports en commun	<p>Où se situent les arrêts de bus ou de tram fréquentés par les élèves ? (Les reporter sur un plan.)</p> <p>Leur emplacement est-il idéal par rapport au lieu d'habitation des élèves ? (Éventuellement poser cette question dans le questionnaire pendant l'enquête.) Pourquoi ?</p> <p>Les arrêts de bus sont-ils sûrs et confortables (pluies, vents, ...) ?</p>
Transports scolaires	<p>Les enfants sont-ils pris en charge dans de bonnes conditions de sécurité ?</p> <p>Les enfants sont-ils véhiculés dans de bonnes conditions de sécurité ?</p> <p>Y a-t-il un besoin de personnel d'accompagnement ?</p> <p>La durée du transport est-elle raisonnable ?</p> <p>Le véhicule est-il adapté ?</p> <p>L'école connaît-elle le secrétaire de la commission consultative déconcentrée du transport scolaire de sa zone géographique ?</p>
Automobilistes	<p>Quels sont les axes comportant des embouteillages ?</p> <p>Y a-t-il des parkings accessibles à proximité de l'école ?</p>
Visibilité de l'école et signalisation	<p>Quelles sont les différentes zones dans le périmètre élargi de l'école ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone 30 - Zone résidentielle (20 km/h) - Agglomération (50 km/h) - Voiries à 70 km/h - Voiries à 90 km/h

Enquête simplifiée

Quels sont ceux d'entre vous qui se rendent à l'école le matin et qui la quittent l'après-midi ?
(Une seule réponse possible par élève.)

Mode de déplacement	Nombre d'élèves
À pied	
À vélo	
En bus	
En train	
À cyclomoteur (à condition d'avoir l'âge requis)	
En covoiturage	
En voiture	
Total de la classe	

Total de l'école

Mode de déplacement	Nombre d'élèves		Proportion des élèves (%)	
	Matin	Soir	Matin	Soir
À pied				
À vélo				
En bus				
En train				
À cyclomoteur (à condition d'avoir l'âge requis)				
En covoiturage				
En voiture				
Total de l'école			/ 100%	/ 100%

Exemple d'enquête sur la mobilité auprès des membres internes à la communauté scolaire – Partie 1

Afin d'aider l'école à analyser les déplacements scolaires, nous vous demandons de remplir ce questionnaire individuellement.

1 Profil

Élève Professeur/instituteur Personnel administratif Autre

Classe :

Code postal :

Commune :

Hameau ou quartier :

2 Indiquez le mode de déplacement **principal** que vous utilisez pour le trajet de votre domicile à votre école. N'indiquez rien en regard des moyens de transport que vous n'utilisez pas.

Attention, il y a maximum deux croix : une seule pour l'aller et une seule pour le retour.

Mode de déplacement	ALLER	RETOUR
À pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À cyclomoteur (à condition d'avoir l'âge requis)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En bus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En train	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
En covoiturage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3 Quelle est la **distance** entre votre maison et votre école ?

Moins d'1 km entre 1 et 5 km plus de 5 km : km

4 Si vous utilisez le bus ou le train pour vous rendre à l'école, quelle ligne empruntez-vous ?

J'emprunte la ligne n° La destination est

5 Si vous venez en voiture, combien de places sont encore disponibles dans la voiture ?

Il reste places.

6 Seriez-vous intéressé par un covoiturage ? (Cochez une seule case.) Oui Non

7 Seriez-vous intéressé par un ramassage scolaire à vélo, dans un groupe accompagné par des cyclistes adultes ? (Cochez une seule case.) Oui Non

8 Seriez-vous intéressé par l'utilisation du bus ? Oui Non

9 Souhaitez-vous que l'école vous contacte pour participer, éventuellement, à une opération de rang à vélo ou de covoiturage ?

Oui (Veuillez indiquer vos coordonnées.) Non

Nom et prénom :

Rue, n°, boîte :

Tél. :

10 Inscrivez éventuellement vos remarques, commentaires ou idées ci-dessous.

.....

.....

.....

.....

La commission de mobilité vous remercie de votre participation.

Mobilité scolaire – Outils de la Région wallonne

Principe

Bien que l'enseignement soit une compétence dévolue à la Communauté française, la Région wallonne vient aussi en aide aux écoles, notamment en matière de mobilité.

L'accessibilité des écoles et la sécurité de leurs abords est un enjeu capital pour la mobilité en Wallonie. C'est pourquoi les « chemins vers l'école » font l'objet d'une attention toute particulière dans les plans communaux de mobilité (PcM), entre autres.

Ces dernières années, la Région wallonne a surtout mis l'accent sur l'amélioration des infrastructures qui permettent aux enfants d'accéder à l'école par un mode de déplacement doux (marche, vélo), sur l'amélioration des infrastructures qui sécurisent l'accès aux transports en commun ou, encore, sur une meilleure réglementation du stationnement en favorisant, par exemple, le covoiturage.

La Région wallonne entend stimuler la mobilisation de toutes les personnes concernées par la mobilité et par l'accessibilité des écoles : écoles, enfants, parents, enseignants, Communes, police, associations, administrations régionales et sociétés de transport.

Organisation

En matière d'infrastructures, le gouvernement wallon a mobilisé des moyens financiers pour la sécurisation des abords des écoles (5 millions d'euros pour l'aménagement de 200 abords d'écoles, d'ici 2004). Il a confié à la Commission wallonne de sécurité routière (MET, MRW, SRWT, IBSR, service public fédéral Mobilité et Transports, ...) la mission d'élaborer des directives de base pour concevoir ces aménagements. Sur cette base, les administrations concernées remettront, au travers d'une méthodologie planifiée, rigoureuse, cohérente et chiffrée, un plan pluriannuel d'interventions.

En matière de sensibilisation à la mobilité, la Région wallonne multiplie les outils en faveur des écoles. L'objectif est clairement d'encourager les écoles à sensibiliser leur public à la problématique générale de la mobilité, à devenir des acteurs d'une mobilité plus durable, en utilisant davantage les transports en commun, le vélo et la marche, au détriment de l'usage irrationnel de la voiture. La mobilité des parents, des enseignants, des écoliers et des étudiants est un enjeu important pour la Région wallonne.

Parmi les **initiatives de la Région wallonne**, on retiendra des **outils** aussi divers que :

- les plans communaux de mobilité ;
- l'organisation de la *Semaine de la mobilité durable* et, donc, le soutien à des actions-tests ponctuelles, visant à analyser comment la mobilité autour de l'école pourrait être améliorée de manière durable ;
- l'aide à la réalisation de fiches d'accessibilité ;

- en matière de transport scolaire, le traitement informatique des demandes et la concertation recherchée au travers des commissions consultatives déconcentrées ;
- un subventionnement spécifique pour la réalisation d'itinéraires cyclables et piétons sur le chemin de l'école ;
- l'édition de guides spécifiques (ramassage scolaire à vélo, plan de déplacements scolaires, ...) ;
- la création d'outils nouveaux, comme l'École wallonne des moniteurs de vélo-écoles ;
- le soutien à la réalisation de plans de déplacements scolaires ;
- la création de « maisons des cyclistes » dans les grandes villes wallonnes ;
- ...

Partenaires

MET – Études Mobilité (I1)

MET – Transport scolaire (I2)

MET – Sécurité routière (I3)

MET-MRW – Cellule RAVEL (I4)

MRW – Travaux subsidiés (I5)

Commissions de transport scolaire (L3)

Directions territoriales du MET (L4)

Éducation/Sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité

Principe

Les élèves doivent avoir la possibilité de participer à la réalisation et à l'analyse des enquêtes sur le profil d'accessibilité de l'école et sur les comportements de mobilité. Préalablement à la réalisation de ces tâches, il est important d'organiser quelques cours sur la sécurité routière et la mobilité. Ces séquences d'apprentissage auront pour objectifs principaux d'aider les élèves à prendre conscience de ce qu'implique leur choix dans la circulation (conséquences sur leur santé d'un comportement donné dans la circulation, mais aussi conséquences sur l'environnement des différents modes de déplacement) et de leur permettre d'adopter un comportement sûr en rue.

Afin que les élèves intègrent mieux leurs apprentissages, il faut travailler trois aspects :

- l'aspect cognitif, c'est-à-dire les connaissances. Il faut connaître les règles de circulation, les panneaux, ...
- l'aspect psychomoteur, c'est-à-dire les aptitudes. Il faut savoir s'arrêter au bord du trottoir pour les plus petits, manœuvrer avec un vélo ou un cyclomoteur pour les plus grands, ...
- les aspects affectifs et sociaux, c'est-à-dire les attitudes. Il faut que les enfants et les adolescents trouvent socialement acceptables les comportements prudents et anticipatifs.

Organisation

Il faut parler aux jeunes et aux enfants des modes de déplacement qu'ils connaissent et qu'ils sont susceptibles d'utiliser. Dans le primaire et au début du secondaire, on abordera donc principalement la marche, le vélo, les transports en commun et le port de la ceinture en voiture. Dans le secondaire, on apportera des informations complémentaires sur le cyclomoteur et la voiture utilisés en tant que conducteur et passager. Des séquences de cours sur les questions de mobilité et sur les secours en cas d'accident peuvent également être introduites dès le troisième degré du primaire.

La présente fiche ne s'attarde pas sur les activités éducatives « vélo » et « cyclomoteur », qui sont détaillées dans les fiches *VÉLO* 2, 3 et 4.

1 Exemples d'activités éducatives dans le primaire

• Premier degré : *s'arrêter au bord du trottoir.*

Objectif : faire prendre conscience aux enfants de la nécessité de s'arrêter avant de traverser.

Déroulement : dans la cour de récréation, les enfants avancent au rythme du jeu « 1, 2, 3 piano ». La première consigne est de se déplacer en marchant lentement, puis un peu plus vite et, enfin, en courant. À la fin de l'activité, l'animateur demande aux enfants d'expliquer le moment où ils ont le plus de mal à s'arrêter, quand ils voyaient bien ou moins bien leur voisin. En synthèse de l'activité, l'enseignant et les élèves réfléchissent à l'intérêt de bien s'arrêter au bord du trottoir avant de traverser. Cela permet de « repartir à zéro » pour bien regarder la circulation.

• Deuxième degré du primaire : *je porte toujours ma ceinture de sécurité, même à l'arrière.*

Objectif : comprendre l'importance du port de la ceinture de sécurité, même à l'arrière.

Déroulement : on place une figurine « assise » sur un chariot tiré par un fil. L'enseignant tire le fil et conduit alors le chariot vers un obstacle. Deux situations sont envisagées : que se passe-t-il si la figurine n'est pas attachée et si elle est attachée (avec du papier collant, par exemple). On envisage, ensuite, la situation dans une voiture : qu'est-ce qui remplace le papier collant dans la voiture, qu'est-ce qui se passe si on n'est pas attaché dans une voiture ?

- **Troisième degré du primaire : *utiliser les transports en commun.***

Objectif : préparer un trajet en transport en commun.

Déroulement : avant un déplacement scolaire (en train ou en bus pour une excursion, par exemple), les enfants préparent le trajet en transport en commun en se renseignant sur les horaires et sur les changements nécessaires. La préparation de cette sortie peut aussi être le moment de réfléchir aux avantages et aux inconvénients des transports en commun (1 auto-bus = 25 voitures avec deux personnes = 50 voitures avec seulement le conducteur).

2 Exemples d'activités éducatives dans le secondaire

- **Premier degré : *historique de notre mobilité.***

Objectif : comprendre que la circulation s'est complexifiée au cours des années, apprendre qu'il est possible et nécessaire de varier ses modes de déplacement.

Déroulement : les enfants effectuent une recherche sur le passé de leur commune (plans disponibles à la Commune, témoignage des « anciens », ...) et essayent d'analyser ce que l'arrivée des voitures a transformé dans leur ville ou village.

- **Deuxième degré et troisième degré : *pourquoi prendre des risques ?***

Objectif : comprendre qu'il est nécessaire de prendre des risques dans la vie, mais qu'il y a également des risques « idiots ».

Déroulement : à l'aide de brochures spécifiques élaborées par l'IBSR (voir le chapitre, dans le *Cahier 1, Pour en savoir plus*), les élèves s'informent sur les conséquences de conduites risquées (rouler sans casque, rouler en ayant bu, ...). Ensuite, une réflexion sur le « pourquoi » de ces prises de risque peut commencer en classe. Pourquoi certaines personnes prennent-elles des risques ? Est-il nécessaire de prendre des risques ? Quelles sont les différences entre risques nécessaires et risques idiots ?

Partenaires

MET – Études Mobilité (I1)

IBSR (I8)

APPER (A1)

COREN (A2)

CRECCIDE (A3)

FAPEO (A4)

FEDEMOT (A6)

GRACQ (A7)

IEW (A8)

Ligue des familles (A9)

PROVELO (A11)

RYD (A12)

UFAPEC (A14)

Maisons des cyclistes (L5)

Apprendre aux élèves à circuler à pied en sécurité

Principe

L'enfant a une perception différente de celle de l'adulte et, donc, des réactions différentes. Avant l'âge de neuf ou dix ans, il n'est pas capable d'appréhender parfaitement toutes les difficultés des déplacements et du trafic. Les adultes ont la responsabilité d'éduquer l'enfant en prenant en compte les caractéristiques dues à son âge et qui le rendent vulnérable (petite taille, insouciance, ...). Par l'apprentissage des règles de sécurité, les plus jeunes pourront acquérir de l'aisance dans le trafic et construire ainsi leur autonomie. Cette action s'adresse plutôt aux élèves de l'école primaire. Des rappels aux élèves du secondaire ne sont cependant pas inutiles.

Organisation

Les enseignants peuvent intégrer dans leur cours une activité pédagogique qui introduit les règles de sécurité et de déplacement, en s'aidant du matériel proposé par l'IBSR ou le CRECCIDE, par exemple.

Comme l'explique la brochure de l'IBSR *Guide pour les parents : il était une fois la rue*, l'apprentissage abordera différents aspects, tels que le « cognitif » (connaissance du code de la route), le « socio-affectif » (l'appel d'un copain de l'autre côté de la rue) et le « psychomoteur » (l'équilibre à vélo).

Dans un premier temps, les élèves et les enseignants peuvent inventorier les zones à risque. Ensuite, ils peuvent identifier les mesures et les aménagements nécessaires pour éviter ou minimiser ces risques.

Une sensibilisation des parents s'impose pour qu'ils s'impliquent dans cet apprentissage, surtout sur le plan pratique.

Partenaires

IBSR (I8)
CRECCIDE (A3)
PEDIBUS (A10)

Proposer des itinéraires sécurisés et sécurisants

Principe

Afin d'encourager les élèves habitant à moins d'un kilomètre (ou plus, pour les plus grands et les plus motivés) à se rendre à l'école à pied, on étudie avec eux les itinéraires empruntés, en tenant compte de leurs envies, de leurs habitudes et de leurs craintes. Aux abords de l'école ou sur les itinéraires les plus fréquentés, une aide peut être proposée aux élèves pour traverser les gros carrefours ou les passages pour piétons non protégés par un feu de signalisation. Vous pouvez aussi organiser un encadrement entre l'arrêt des bus et l'entrée de l'école.

Organisation

Il faut commencer par choisir les itinéraires les plus appropriés. Cette étape peut être intégrée dans le cadre de l'analyse du profil d'accessibilité (voir *Plan de déplacements scolaires*). Ensuite, vous pouvez informer le public sur ces itinéraires et le sensibiliser au sujet. Vous pouvez renforcer la sécurité en mettant en place des rangs d'élèves à pied, encadrés par des accompagnateurs (voir la fiche *Marche à pied 3*) ou en installant des surveillants aux abords de l'école ou aux endroits dangereux.

• Habitudes et lieux de fréquentation

Penchez-vous sur les habitudes actuelles des piétons, afin de repérer les étapes dangereuses des parcours. Tenez aussi compte de l'ambiance et de la fréquentation des lieux aux heures de passage des élèves, et ce, aux différentes saisons. Les itinéraires peuvent inclure des variantes en fonction de l'époque de l'année.

• Diffusion et sensibilisation

Diffusez l'information sur les itinéraires choisis : vous augmenterez, de la sorte, la fréquentation des lieux. L'utilisation des mêmes lieux de passage permet d'appuyer, auprès de la Commune, une demande d'aide pour traverser aux endroits dangereux (présence d'agents de la circulation, engagement d'un surveillant habilité) ou une demande d'amélioration des aménagements piétons (élargissement des trottoirs, plus de passages pour piétons, ralentisseurs d'automobiles, ...). N'oubliez pas de sensibiliser les automobilistes aux lieux de passage fréquentés par les élèves, en menant conjointement une action avec la police et les élèves.

• Installer des surveillants dans les environs immédiats de l'école ou aux endroits dangereux des itinéraires piétons

Plusieurs personnes peuvent remplir la fonction de surveillant : toute personne majeure ayant reçu l'habilitation officielle de la Commune, des parents, des élèves (à condition d'être assez âgés) ou, encore, le personnel de l'école. Vous trouverez des renseignements plus détaillés dans la brochure *Le surveillant habilité*, parue auprès de l'IBSR.

Quand vous choisissez l'endroit pour la traversée, vérifiez si l'éclairage est suffisant et si le passage pour piétons est bien indiqué. Veillez aussi à rendre les surveillants visibles, équipez-les de capes fluorescentes et de vêtements de pluie, de brassards réfléchissants et d'un petit panneau de signalisation.

Lorsque des parents assurent la surveillance, il faut tenir compte de leur disponibilité. Une expérience a été menée, avec succès, dans une école hollandaise : chaque parent y assure, à tour de rôle, la traversée des enfants. Il s'agit d'un système de relais dans lequel les parents assument cette responsabilité durant quelques jours seulement répartis sur l'année scolaire.

Assurances

La Ville, la Commune ou l'école doivent s'adresser à leur société d'assurance, afin de couvrir les surveillants pour la responsabilité civile et pour les dommages corporels et matériels résultant d'accidents qui surviendraient dans l'exercice de leur tâche ou dans leur déplacement vers l'endroit où la mission est exercée. En ce qui concerne les mineurs, ils sont couverts par la responsabilité civile des parents.

Partenaires

MET – Études Mobilité (I1)

MET-MRW – Cellule RAVEL (I4)

CRECCIDE (A3)

PEDIBUS (A10)

Administration communale (L1)

Directions territoriales du MET (L4)

Organiser des rangs accompagnés sur le chemin de l'école

Principe

Encadrés par un ou par plusieurs accompagnateurs, les élèves se rendent en groupe à l'école. Afin de renforcer la sécurité, une manifestation destinée à attirer l'attention des autres usagers de la route sur les groupes de marcheurs et sur leur itinéraire peut aussi être organisée. Cette action s'adresse plutôt aux élèves de l'école primaire.

Organisation

Cette action peut être proposée aux élèves (essentiellement de l'école primaire) habitant dans un rayon inférieur à 1 kilomètre de l'école ou plus, selon l'âge, l'envie et le temps disponible. Une même organisation peut être envisagée à partir de parkings-relais.

Les groupes de piétons sont constitués en fonction de la proximité des domiciles. Le rang à pied accompagné est un équivalent, pour les piétons, de l'accompagnement scolaire à vélo. Les feuilles de route et les engagements des accompagnateurs, des élèves et de leurs parents peuvent parfaitement s'inspirer des mêmes modèles.

Certaines écoles n'organisent l'activité qu'à la bonne saison. S'il est bien équipé, un groupe de marche peut se maintenir tout au long de l'hiver.

Sécurité

La sécurité passe par des consignes claires, le choix d'un bon itinéraire et la visibilité du groupe.

Des vêtements pratiques, protégeant correctement de la pluie et du froid, sont essentiels. Choisissez des anoraks, des capes ou des vestes comprenant des éléments réfléchissants. En hiver, des brassards fluorescents sont utiles. Pour ceux qui portent des lunettes, la visièrre d'une casquette ou un chapeau de pluie apportent plus de confort et de sécurité. Veillez à ce que les capuchons ne réduisent pas la visibilité de l'enfant. Si c'est le cas, les bonnets sont plus appropriés.

Les élèves ne doivent pas être embarrassés par leur cartable : celui-ci doit être aussi léger que possible et porté de préférence sur le dos. Pour s'en assurer, convenez avec parents et instituteurs d'un poids à ne pas dépasser, vérifié régulièrement. Cette mesure permet aussi de prévenir les problèmes de dos.

Visibilité

Attirez l'attention sur les groupes en lançant l'action de ramassage scolaire à pied de manière frappante. Le message doit être visible des automobilistes qui dépassent le groupe. On peut imaginer un cortège festif ou ludique ; pour cela, donnez libre cours à votre imagination.

On peut aussi envisager l'accompagnement des enfants par des élèves plus âgés, animant la marche par des activités de leur choix (chants, distributions de tracts explicatifs, ...). Il faut, dans tous les cas, éviter que le cortège ne provoque un encombrement. Même s'il reste sur le trottoir, les automobilistes doivent être prévenus à temps, de manière à les inciter à la prudence et à attirer leur attention.

Assurances

Normalement, l'enfant est couvert par l'assurance en responsabilité civile familiale. De plus, l'élève et l'accompagnateur bénéficient d'une assurance prise par l'établissement scolaire couvrant sa responsabilité civile et professionnelle. Ces assurances sont applicables dans le cadre du ramassage scolaire à pied.

Partenaires

Administration communale [\(L1\)](#)



Technique et équipement du vélo

Principe

Les actions relatives à la technique et à l'équipement du vélo consistent à améliorer le confort et la sécurité de l'élève cycliste en lui proposant une série d'équipements à un prix raisonnable, en améliorant le système de parking, en proposant du matériel pour l'entretien et les petites réparations, en organisant un contrôle technique et, enfin, en faisant graver et enregistrer gratuitement le vélo afin de prévenir le vol. Ces actions soutiennent efficacement les activités organisées en faveur du vélo et rendent ce mode de déplacement nettement plus attractif. En plus, vous pouvez inclure aisément certains éléments, comme la réparation du vélo ou le contrôle technique dans le cadre du cours d'éducation à la sécurité routière.

Organisation

• Achat groupé d'équipements

Il importe de soutenir les nombreuses actions en faveur de la mobilité, notamment le ramassage scolaire à pied et à vélo, en achetant des équipements de sécurité tels que des râteliers, des casques, des gilets réfléchissants, du matériel de réparation et d'entretien, ... La communauté scolaire peut acheter des équipements en grande quantité, de façon à ce que les élèves se procurent ce matériel à un prix raisonnable. L'école et les parents sont ainsi certains que les élèves possèdent des équipements conformes aux normes de sécurité. Il faut aussi s'assurer que les élèves apprennent à se servir correctement des antivols pour vélos.

• Râteliers

Un stationnement rationnel des vélos à l'école est indispensable. Le choix de l'installation de bons râteliers et de leur emplacement repose sur plusieurs critères :

- choix de lieux faisant l'objet d'un fort contrôle social. Évitez les zones d'ombre ou les recoins ;
- installation à proximité immédiate du lieu de destination ;
- le lieu de stationnement doit être facile à repérer ; il peut également être fléché dans les grandes infrastructures ;
- un abri est nécessaire, afin de protéger les vélos contre les intempéries. Préserver la qualité des vélos est indispensable pour assurer leur durabilité et encourager ainsi leur emploi ;
- le modèle choisi doit être accessible à tous les cyclistes, quel que soit le vélo ou le cadenas dont ils disposent (les arceaux assurent une bonne défense contre le vol) ;
- le nombre de places offertes doit être raisonnablement supérieur à la demande (de 50 %), afin d'anticiper l'effet d'attraction qu'un bon dispositif de stationnement peut avoir sur l'utilisation du vélo et sur le développement de son usage ;
- l'installation doit permettre un entretien facile.

Une personne (un gardien, par exemple) peut également être désignée pour assurer une surveillance régulière du râtelier (cette fonction étant une tâche complémentaire à son activité normale).

- **Prévoir le matériel pour la réparation des vélos**

Il s'agit ici d'équiper un atelier où élèves, enseignants ou accompagnateurs peuvent réparer leur vélo (crochets de suspension, outils, matériel de remplacement, petites lampes, roues, pompe, ...). Demandez conseil aux agents (agents de police ou agents de prévention) ayant procédé au contrôle technique des vélos ou à toute autre personne sachant les réparer. Un responsable qui vérifiera l'entretien et le bon état de l'atelier sera désigné. Des bénévoles (enseignants, parents, amis, artisans ou marchands, ...) interviendront afin d'apprendre aux élèves ou aux étudiants comment réparer leur propre vélo (pendant la pause de midi, par exemple). Dans le même esprit, on peut envisager un endroit sûr où ranger les équipements et se rafraîchir. Le local pourrait être équipé d'un vestiaire, d'un lavabo et/ou d'une douche.

- **Contrôle technique des vélos**

Vous pourrez mettre cette activité sur pied avant l'organisation d'une balade ou de rangs accompagnés. Elle peut également être combinée avec un atelier de réparation. Les enseignants ou tout autre bénévole peuvent effectuer le contrôle technique en s'aidant de la brochure de l'BSR *Contrôle de vélos : mode d'emploi*. La Commune peut soutenir l'initiative en engageant, dans l'opération, des policiers ou des agents de prévention et de sécurité (APs).

- **Enregistrement gratuit des vélos**

Grâce à un numéro unique, gravé sur le cadre, et à une fiche d'identité unique, sur laquelle sont notées les caractéristiques de la bicyclette (marque, couleur, type, sorte, modèle et numéro gravé), les chances de récupérer un vélo dérobé augmentent considérablement. D'autre part, ce système dissuade les voleurs potentiels, un vélo gravé étant facilement reconnaissable. Le site web du SPP (Secrétariat permanent à la politique de prévention : www.vspp.fgov.be) explique la démarche à suivre.

Partenaires

SPP (I9)

GRACQ (A7)

PRO VÉLO (A11)

Maisons des cyclistes (L5)



Apprentissage de la conduite à vélo

Principe


L'apprentissage de la conduite à vélo concerne surtout les enfants de dix à douze ans. Il comprend, d'une part, des exercices de maîtrise dans la cours de l'école et, d'autre part, la mise en scène de situations aussi réalistes que possible dans un quartier proche de l'école, transformé en « piste d'apprentissage vivante ». Aussi bien les élèves que les usagers de la route doivent respecter les réglementations indiquées, pour l'occasion, sur les panneaux ou au sol.

Organisation

Si l'école le souhaite, des exercices préparatoires, relatifs à la connaissance théorique de la conduite à vélo et de la maîtrise du vélo, peuvent se dérouler dans la cour de récréation. L'organisation d'une piste d'apprentissage dans la rue requiert une organisation particulière. Voici les principaux aspects à prendre en compte.

• Le choix du quartier

Cherchez un quartier comportant une bonne signalisation de la route, où la circulation est peu dense, et la vitesse, modérée, etc.

Faites installer des panneaux A23  réglementaires, portant l'indication *leçon de circulation*, dans les voies d'accès au quartier. Une collaboration avec la police locale est souvent possible.

• Les élèves

Il est préférable de s'adresser à des élèves de plus de dix ans. Tous les élèves doivent porter un dossard numéroté.

• L'encadrement

L'encadrement sera assuré par des enseignants, des parents volontaires, des moniteurs de vélo-école, des policiers, éventuellement les Aps. Des équipes fixes (policier, enseignant, parent, ...) contrôlent le respect des règles et indiquent leurs erreurs aux participants.

• Les situations de trafic

Vous pouvez mettre en scène de nombreuses situations. Ainsi, par exemple : carrefours à feux, interdiction aux vélos, obligation de suivre une direction, ronds-points, passages pour piétons, travaux sur la voirie, traversées pour vélos, piste cyclable à double sens, etc.

Partenaires

IBSR (I8)

CRECCIDE (A3)

GRACQ (A7)

LDF (A9)

PRO VÉLO (A11)

Administration communale (L1)

Maisons des cyclistes (L5)

Organisation d'un ramassage scolaire à vélo/balade

Principe

Ces activités donnent aux enfants l'occasion de faire connaissance avec la bicyclette comme moyen de déplacement. La balade peut être une première étape pour lancer un ramassage scolaire à vélo — groupe d'enfants encadré par un (ou plusieurs) accompagnateur(s), pour le trajet aller et/ou retour du domicile vers l'école. Elle donne une idée du taux de participation possible à cette activité et du nombre de parents qui pourraient être intéressés par le rôle d'accompagnateur. Ces actions permettent de rassurer les parents sur l'utilisation du vélo et sur la capacité de l'école à organiser ce type d'activité.

Organisation

Avant de se lancer dans ces activités, il est important d'assurer l'apprentissage de la conduite et le contrôle technique des vélos en se référant aux fiches *Vélo 1* et *Vélo 2*.

• Le ramassage scolaire à vélo

Sont concernés les élèves de l'école primaire, de préférence à partir de la quatrième année jusqu'au début du secondaire. Ce type d'action s'organise d'une manière relativement simple. Après le choix d'un itinéraire approprié et d'un horaire fixe, les enfants, les parents et les adultes accompagnateurs s'engagent à respecter certaines consignes établies ensemble. Ces dernières incluent également les mesures à prendre en cas de problèmes ou d'imprévus. Elles doivent être clairement établies et peuvent être mentionnées dans un contrat. Le *Guide du ramassage scolaire* de PRO VÉLO aborde ces questions et explicite les conditions d'un contrat.

Si l'école met en place le ramassage scolaire à vélo, il peut être intéressant de proposer aux accompagnateurs et/ou à d'autres personnes de suivre une formation de moniteurs de vélo-école. Les vélo-écoles, comme les auto-écoles pour les automobilistes, apprennent aux cyclistes à rouler correctement à vélo dans le trafic. À l'issue de la formation, les moniteurs pourront eux-mêmes organiser régulièrement des balades à vélo pour les élèves, ainsi que des ramassages scolaires à vélo.

• Organisation d'une balade

Dans le primaire, ces sorties ne sont conseillées que pour les élèves de dix ans et plus. La balade fait toujours l'objet d'une préparation durant laquelle sont bien définis le parcours et les dangers potentiels qu'il comprend.

Une balade peut être organisées en quatre étapes :

- exercices en terrain privé (cour de récréation) ;
- parcours aux abords de l'école ;
- parcours dans la commune, avec le moniteur à la tête du groupe ;
- évaluation de la sortie.

L'encadrement peut être assuré par des enseignants, des parents volontaires, des moniteurs de vélo-école.

- **Problème du cartable**

Quelques pistes pour traiter ce problème :

- convenir avec les parents et les instituteurs d'un cartable au poids minimum, vérifié régulièrement ;
- équiper les vélos des élèves d'un porte-bagage, si possible muni de sacoches où trouveront facilement place sac de sport, pique-nique ou travaux encombrants ;
- éventuellement, acheter, pour le convoi-vélo, une remorque tirée par l'accompagnateur, dans laquelle tous les cartables seront transportés.

Assurances

L'enfant doit être couvert par une assurance en responsabilité civile familiale souscrite par ses parents. De plus, l'élève et l'accompagnateur bénéficient d'une assurance prise par l'établissement scolaire et couvrant sa responsabilité civile et professionnelle.

Sécurité

D'une manière générale, la sécurité passe par des consignes claires, une bonne maîtrise de son vélo et le respect des règles de sécurité, un équipement en bon état et le choix d'un itinéraire adapté. Le port de gilets réfléchissants et de casques est fortement recommandé.

Partenaires

MET – Études Mobilité (I1)

GRACQ (A7)

PRO VÉLO (A11)

Administration communale (L1)

Directions territoriales du MET (L4)

Maisons des cyclistes (L5)



Apprentissage de la conduite d'un cyclomoteur

Principe

Le cyclomoteur est populaire auprès des élèves de la fin du secondaire. Son utilisation contribue à limiter les problèmes de files et de stationnement et, ainsi, à promouvoir la mobilité durable. Il est important de sensibiliser les jeunes cyclomotoristes à une utilisation responsable du cyclomoteur et de rassurer les parents sur son usage.

Organisation

De nombreux aspects quant à l'utilisation du cyclomoteur peuvent être abordés avec les élèves. La méthodologie décrite ci-dessous est celle proposée par l'association FEDEMOT.

Voici quelques aspects à explorer. L'école peut s'inspirer de ces thèmes pour réaliser des animations :

- réflexes à avoir dans la circulation ;
- notion et test d'équilibre, de temps de réaction, d'impact à faible vitesse ;
- rappel des lois physiques des objets en mouvement (simulation des facteurs pouvant influencer la maîtrise d'un cyclomoteur) ;
- notions d'assurance en rapport avec la puissance et la vitesse réelle (problèmes des moteurs gonflés).

Une assistance extérieure (moniteur de moto-école et/ou agent du service prévention de la police) peut être précieuse lorsque l'on aborde les aspects de sécurité et de réglementation comme :

- l'importance d'un équipement approprié (casque, bottines, gants, veste, ...) ;
- l'examen et le permis de conduire ;
- les exercices pratiques encadrés pour apprendre à maîtriser un cyclomoteur en effectuant des manœuvres à basse vitesse, les techniques de freinage et d'évitement d'obstacles ;
- la réglementation en vigueur relative à la conduite d'un cyclomoteur (par exemple, projection et commentaire d'une cassette vidéo).

Partenaires

FEDEMOT (A6) (programme d'apprentissage de conduite du cyclomoteur)
IBSR (I8)

Informer, apprendre à utiliser les transports en commun et former à la sécurité

Principe

Afin de promouvoir l'utilisation des transports en commun (TEC), il faut passer par trois étapes.

- **Informer**

Mettre à disposition les informations sur les services et les horaires est une étape importante pour la promotion de l'utilisation des transports en commun.

- **Apprendre à utiliser les transports en commun**

Cet apprentissage comprend des aspects pratiques (signalisation des transports en commun, familiarisation avec la pratique des correspondances) et un volet lié au comportement (respecter les règles de savoir-vivre dans les espaces publics et confinés).

- **Former à la sécurité**

Les abords des arrêts de bus et des gares comportent de nombreux dangers. Éduquer les élèves à les éviter est essentiel et contribue à les rendre plus autonomes. Des actions spécifiques permettent de réduire les dangers aux abords des arrêts de bus et des gares.

Organisation

- **Informer**

L'information doit être mise à jour de manière régulière, facilement consultable et placée dans les lieux de passage. En début d'année scolaire ou lors de l'inscription, par exemple, des informations générales sur les transports en commun seront distribuées aux élèves, ainsi qu'aux parents et aux enseignants. De plus, les TEC distribueront aux élèves qui passent du primaire au secondaire des fardes d'informations relatives aux services qu'ils offrent pour l'établissement dans lequel ils s'inscrivent. Ces fardes seront distribuées aux instituteurs des classes de sixième primaire dès après les vacances de Pâques. Elles fourniront les informations sur les horaires, les titres de transport et les tarifs. Lorsque l'école en dispose, une recherche personnalisée des horaires et de la durée des trajets est une occasion pour les élèves d'utiliser l'internet.

- **Apprentissage pratique de l'utilisation des transports publics**

En collaboration avec le CRECCIDE, les TEC ont développé le jeu *Tous en TEC*. Grâce à ce jeu, distribué gratuitement à tous les instituteurs de sixième primaire au printemps 2002, les enseignants familiarisent les enfants à la terminologie et à la signalétique des transports en commun et les sensibilisent aux avantages liés à leur utilisation. Les enseignants peuvent aussi familiariser les élèves plus âgés à la pratique des correspondances (comment rechercher l'information ? comment gérer les retards ? comment utiliser la correspondance entre le bus et le train ?).

- **Apprentissage du savoir-vivre dans les espaces publics et confinés**

Cet apprentissage est particulièrement important pour les élèves qui prennent le bus à plusieurs. Pour que ces groupes fonctionnent bien, on peut les organiser en *groupes d'usagers*. Dans un groupe d'usagers, quelques élèves parmi les aînés, appelés *Responsible Young Passengers*, prennent en charge la discipline et le maintien de la convivialité à bord des bus. Le TEC apporte son concours à l'équipe pédagogique qui porte le projet et organise,

à son attention, des manifestations telles que visites des installations techniques, rencontres avec des chauffeurs, manifestations ludiques ou sportives. C'est essentiellement du TEC Liège-Verviers qu'émane ce type d'initiative jusqu'à présent. Elle pourrait être menée avec d'autres TEC.

- **Former à la sécurité**

De nombreuses situations aux abords des arrêts de bus ou dans les gares comportent des risques pour les élèves (dépassement du bus à l'arrêt par les voitures, manœuvres des voitures et des bus, bousculades lors des jeux sur les aires d'arrêts, réflexe de courir pour avoir le bus ou le train, ...). Grâce à des mesures spécifiques, l'on peut réduire considérablement ces risques.

- **Surveiller les montées et les descentes.**

L'école peut organiser une surveillance aux arrêts de bus. Le surveillant aide les plus jeunes à descendre du bus, regroupe les élèves sur le trottoir et les aide à traverser. De même, à la sortie de l'école, une (ou plusieurs) personne(s) peut (peuvent) veiller à ce que des élèves ne traversent pas en courant pour attraper leur bus.

- **Accompagner les élèves jusqu'à l'arrêt du bus (ou du train) et apprendre la discipline aux arrêts.**

Lorsque les arrêts des transports en commun se trouvent à quelque distance de l'école, les élèves peuvent s'y rendre par petits groupes, avec un accompagnateur. Ce dernier doit insister sur les consignes de sécurité à observer pendant le trajet. Cet apprentissage de la discipline aux arrêts peut être assuré par un enseignant ou par un accompagnateur, soit en classe, soit à l'arrêt même.

- **Organiser des exercices d'évacuation.**

Des exercices d'évacuation par les portes avant et arrière et par les fenêtres font connaître les éléments de sécurité d'un bus. Il serait bon de faire participer à ces exercices pratiques des chauffeurs et des contrôleurs, qui ont une véritable expérience des dangers de la route et de bons réflexes en cas d'accident. Le TEC peut aussi prêter son concours pour organiser des exercices d'évacuation en conditions réelles.

- **Sécuriser les cheminements à proximité de l'école depuis les arrêts de bus.**

On pourrait envisager de sécuriser les cheminements pour les piétons, d'autoriser les véhicules de transport en commun d'approcher, de manière privilégiée, de l'entrée de l'établissement, de réaliser des quais d'embarquement spécifiques, en recourant aux divers budgets de sécurisation des abords des écoles et aux budgets des TEC en matière d'aménagement des arrêts.

Partenaires

SRWT (I6)
TEC – De Lijn – STIB (L2)
SNCB (I7)
FBAA (A5)
IBSR (I8)
CRECCIDE (A3)
Transports scolaires (L3)

Fiche d'accessibilité multimodale

Principe

La fiche d'accessibilité multimodale est un document de deux pages recto-verso, qui reprend tous les renseignements nécessaires pour se rendre dans un lieu donné par tous les moyens de déplacement disponibles : horaires et arrêts du train et du bus, itinéraires en voiture, à pied ou à vélo, plan, durée et prix du trajet depuis la gare la plus proche en bus ou en taxi, parking pour voitures ou pour vélos, etc.

La fiche d'accessibilité vise à mettre en évidence l'éventail de moyens de déplacement disponibles, dans le but d'encourager l'utilisation des modes de déplacement alternatifs à l'utilisation individuelle de la voiture.

Les écoles qui souhaitent favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite dans leur fiche peuvent bénéficier de l'aide de l'association PEDIBUS pour déterminer les « indices passe-partout ».

Organisation

Pour réaliser les fiches d'accessibilité, l'on utilise un manuel disponible sur papier, sur cédérom et sur internet, ou l'on suit une formation.

La démarche pour mettre en œuvre une fiche d'accessibilité comprend cinq étapes principales :

- collecter de l'information (localisation des arrêts de bus, des parkings, des pistes cyclables, horaires et fréquences des trains et des bus, ...)
- saisir et mettre en forme l'information récoltée à l'aide d'un traitement de texte, selon un canevas prédéfini ;
- réaliser le plan d'accès multimodal sous forme de carte, avec l'appui technique du MET (voir rubrique *Partenaires*) ;
- faire valider par des tiers la fiche réalisée, pour s'assurer qu'elle est à la fois complète, claire et exacte ;
- reproduire et diffuser la fiche (voir l'exemple de fiche d'accessibilité ci-joint).

L'élaboration d'une fiche d'accessibilité demande environ un à deux jours de travail pour une personne.

Partenaires

MET – Études Mobilité (I1) : séances de formation, réalisation de cartes, soutien à la réalisation de fiches d'accessibilité

SNCB (I7)

PEDIBUS (A10)

TEC – De Lijn – STIB (L2)

Organiser le covoiturage

Principe

Le covoiturage a pour but d'encourager les parents des enfants habitant à proximité les uns des autres à se relayer pour les conduire à l'école. Les avantages pour les parents sont nombreux : économies d'argent, gain de temps, convivialité et renforcement du tissu social. Lorsque la voiture reste le moyen de déplacement le plus adéquat (pas de desserte en transports en commun, enfants très jeunes, longues distances), le covoiturage est un bon moyen pour réduire le trafic automobile et pour améliorer la sécurité aux abords des écoles.

Organisation

Les parents qui habitent dans le même quartier ou le long de trajets communs peuvent organiser la conduite de leurs enfants vers la même école ou des écoles voisines. Vous favoriserez le covoiturage en proposant aux parents, dès la rentrée scolaire, de s'inscrire sur une liste de demande et d'offre de covoiturage (avec coordonnées, numéro de téléphone et places disponibles). Il est plus facile de lancer cette action à la rentrée, quand les habitudes ne se sont pas encore installées. Les listes d'offre et de demande sont ensuite distribuées à tous les parents intéressés. S'ils le souhaitent, ils prennent ensuite contact avec les covoitureurs habitant sur leur trajet ou dans le voisinage. En général, il est nécessaire qu'une personne s'occupe de centraliser les données relatives à l'organisation du covoiturage au sein de l'école.

Le système *Schoolpool*, réalisé par TAXISTOP, permet de s'inscrire, via l'internet, dans une banque de données de covoiturage et de mettre en contact les éventuels chauffeurs et passagers. Afin de soutenir la démarche des parents covoitureurs, la communauté scolaire peut leur attribuer des avantages pour le stationnement (réserver des places pour les covoitureurs, près de l'entrée de l'école).

Sécurité

L'école doit rappeler aux parents l'obligation du port de la ceinture de sécurité. Les enfants trop petits pour la porter correctement doivent être installés sur un rehausseur. Chaque voiture doit être équipée d'un nombre suffisant de rehausseurs. L'école peut favoriser le covoiturage en proposant l'achat groupé ou le prêt de rehausseurs.

D'autre part, l'école doit insister sur le respect du nombre réglementaire d'enfants à ne pas dépasser et sur une conduite prudente et respectueuse du code de la route. La communauté scolaire peut proposer aux parents covoitureurs l'adhésion à une charte de la sécurité.

Assurances

En cas d'accident, c'est l'assurance automobile du véhicule utilisé qui couvre la responsabilité civile du conducteur fautif. Les accidents corporels dont seraient victimes les élèves passagers restent garantis par la police d'assurance scolaire, dans les limites de la couverture prévue par celle-ci pour les accidents survenant sur le chemin de l'école. En cas de lésions corporelles résultant d'un accident de la circulation, les élèves transportés auront la possibilité de s'adresser soit à l'assureur scolaire, soit à l'assureur du véhicule.

Partenaires

TAXISTOP (A13)

Sensibilisation des automobilistes

Principe

Pour favoriser les déplacements à pied ou à vélo des élèves, il faut assurer leur sécurité et rassurer les parents. Il faut donc faire prendre conscience aux parents automobilistes qui déposent leurs enfants devant la porte de l'école qu'ils contribuent à l'encombrement des accès, à l'insécurité et à la dégradation du cadre de vie. Mais, il faut aussi leur proposer des solutions pratiques pour qu'ils déposent leurs enfants, tout en limitant les encombrements :

- créer la possibilité de stationner plus loin de l'école permet d'améliorer la fluidité du trafic et la sécurité routière aux abords de celle-ci ;
- pour les plus grands, certaines écoles ont recours au « dépose-minute » (*Kiss-and-Ride*), dont le principe consiste à embrasser (*kiss*) et à démarrer immédiatement (*ride*). Cela permet de débarquer quelqu'un sans provoquer une file derrière soi.

Impliquer la police et les élèves augmente les chances de succès de ces solutions. Il est important de veiller à ne pas susciter de blocage de la part des automobilistes.

Organisation

- **Sensibiliser les automobilistes à un comportement responsable.**

Une sensibilisation des automobilistes doit accompagner les actions d'organisation du stationnement. Il importe de bien faire passer le message, en évitant tout blocage de la part des automobilistes, ce qui pourrait provoquer un encombrement supplémentaire. Pour ce faire, appuyez-vous sur des messages humoristiques, dans une ambiance conviviale et festive (distribution de tracts, affiches sur la façade de l'école, théâtre de rue, etc.). Une animation éducative faite par un clown est souvent efficace, car elle suscite la curiosité et retient l'attention des enfants et des automobilistes. Elle permet une prise de conscience individuelle et collective, tout en évitant la dramatisation de sujets sérieux, voire graves (comme les accidents de la circulation).

- **Inciter les parents à stationner à distance.**

Il faut tout d'abord recenser les possibilités de stationnement dans les environs de l'école (parking de supermarchés, places, ...), puis, éventuellement, passer un accord avec les propriétaires de ces parkings. Pour inciter les parents à stationner à quelque distance de l'école, on leur distribuera des plans où seront indiquées les possibilités de stationnement et où on leur expliquera le but de l'action.

Par ailleurs, il est important de sécuriser le trajet entre le parking et l'école. En fonction de la situation, les enfants parcoureront le trajet entre le parking et l'école seuls ou accompagnés par leurs parents. L'école peut aussi envisager d'organiser un rang ou une navette « bus à patte » entre le parking et l'école.

Habituellement, on prend en compte les aires de parking situées dans un rayon d'environ 300 mètres autour de l'école ; une distance plus grande est dissuasive. Pour raccourcir les distances et diminuer les encombrements, il est recommandé d'utiliser, si possible, toutes les entrées de l'école.

Par ailleurs, il est important d'offrir aux parents qui attendent, hors de leur voiture, la sortie des classes la possibilité de se mettre à l'abri du froid et de la pluie (préau, bibliothèque, ...). Un échelonnement des heures de sortie (cinq minutes plus tôt pour les élèves qui partent à pied ou qui sont attendus par des parents parkés à distance) accroît la sécurité des piétons et diminue les encombrements à la sortie de l'école.

- **Dépose-minute**

Dans les cas de grands encombrements, le système de *Kiss-and-Ride* exige que soient réservées des places de parking où stationner, le temps de débarquer les enfants ou de les accompagner éventuellement à l'entrée de l'école (selon la configuration des lieux).

Pour que ce système fonctionne en plus grande sécurité, il y a lieu de prévoir un emplacement devant l'entrée de l'école et, au moins, un accompagnateur.

Partenaires

MET – Études Mobilité (I1)

IBSR (I8)

RYD (A12)

Administration communale (L1)